



**DIRECTION GENERALE DE POLE EMPLOI
A Monsieur le Directeur Général
1 rue du Dr GLEY - 75020 PARIS**

Objet : Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la conciliation vie professionnelle, familiale et personnelle à Pôle emploi.

Monsieur,

Par la présente le SNU TEFI Pôle-emploi FSU, pour la FSU, vous informe qu'il n'apposera pas sa signature au bas de l'« accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la conciliation vie professionnelle, familiale et personnelle à Pôle emploi », aux motifs suivants :

- Aux écarts de salaires au détriment des femmes, cet accord propose de ne rendre partiellement justice qu'à 3500 des femmes sur la population féminine totale de Pôle emploi.
Ce rattrapage comprend un seuil inadmissible et injustifié de 5%. Un seuil qui serait lié « à la moindre performance féminine », ce qui est inacceptable comme nous l'avons exprimé en séance.
- A des mesures de rattrapage dans l'accès des femmes à la promotion, tout au long des négociations, la direction nous a répondu que ce chapitre ne concernait que la rémunération. Le SNU FSU s'élève en faux et réaffirme que l'accès à la promotion professionnelle fait bel et bien partie d'une évolution de carrière. Vous avez refusé nos demandes de campagnes spécifiques de promotion pour palier le déficit de promotions féminines, pour les femmes sous statut privé, et l'ouverture de sélections internes visant à combler ce déficit pour les agentes sous statut public. Ce que nous ne pouvons accepter.
- A notre demande sur la suppression des critères non objectifs tels que les perspectives d'évolution professionnelle dans le recrutement, et la détection de « potentiel ». Vous refusez encore.
- Vous avez décidé de consacrer plus de 2 millions d'euros, pour le CESU. Le SNU FSU s'est insurgé contre cette mesure. Nous vous rappelons qu'elle est par essence une source d'inégalités, puisque essentiellement utilisée pour des emplois précaires principalement occupés par des femmes. Nous considérons que dans un accord égalité professionnelle femmes-hommes, il est plus qu'inadmissible qu'un article ouvre la porte à plus de discriminations et encore plus d'inégalités dans la société.
- Accès aux postes à responsabilités : Cet article de l'accord, en total contradiction avec le préambule, insinue que « s'il n'y a pas de femme dans la sélection finale » c'est qu'elles n'ont pas les compétences pour y parvenir ou bien qu'elles s'autocensurent. Nous pensons, nous, que ce sont avant tout les discriminations et les stéréotypes culturels de l'Etablissement qui sont à remettre en cause et non la capacité des femmes à accéder aux postes du haut encadrement. Cet accord ne répond pas à cette exigence.
- Les mesures proposées aux agentes et agents sous statut public sont à même d'entraîner des injustices en chaîne que nous ne saurions cautionner. Les mesures, tant salariales que promotionnelles doivent être hors quotas annuels sauf à introduire des discriminations nouvelles.
- Les femmes sont les plus exposées aux risques psychosociaux, parce que souvent elles occupent les postes les plus à risque (travail sous tension, agressions, etc.). Cependant, aucune de nos revendications en matière de réduction de ces risques, aucunes mesures spécifiques, n'a été prise en compte.

- Le SNU FSU a demandé la prise en charge des cotisations retraites pour les personnes à temps partiel. 92% des temps partiels étant féminins, le SNU FSU a aussi demandé l'élargissement de la bonification des temps partiels publics aux temps partiels privés (hors accord seniors, plus favorables). Le SNU FSU s'est encore heurté à un refus.

Le service public qu'est Pôle emploi est un acteur essentiel de lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité et le personnel féminin de Pôle emploi qui chaque jour doit remplir ces missions de promotions et de veille, il ne peut se contenter d'un tel accord.

Cet accord est bien en deçà de ce que les femmes à Pôle emploi sont en droit d'exiger.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Paris le 16 mars 2011.

Pour la FSU,
Le SNU TEFI Pôle-emploi FSU.

